

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 FÉVRIER.

On écrit de Lisbonne, 26 janvier : Hier, le prince revenant à cheval de la chasse, passait dans la rue de Sacramento, lorsqu'un Français, nommé Mercier, qui fut au service de la reine, lui jeta une grosse pierre, mais ne l'atteignit heureusement pas.

CHAMBRE DES LORDS. — Séance du 31 janvier.

Le vicomte Melbourne demande la prise en considération du discours de la couronne, dont il est de nouveau donné lecture.

Le comte de Fingall présente l'adresse en réponse au discours de la couronne; cette adresse est, comme d'ordinaire, l'écho du discours. En passant en revue ses divers paragraphes, il fait remarquer, en arrivant à celui qui concerne l'Irlande, que les luttes occasionnées par la perception des dîmes ont beaucoup diminué et qu'en général la tranquillité a été maintenue dans ce pays. Il manifeste l'espoir que pendant la session on procédera à la réorganisation des corporations municipales, d'après les principes qui ont présidé aux réformes introduites en Angleterre et en Écosse.

Le duc de Wellington déclare que son intention n'est pas de s'opposer à l'adoption de l'adresse. Je me serais, ajoute-t-il, abstenu de prendre la parole sans les remarques des auteurs de l'adresse sur l'Irlande. Ils ont voulu attribuer à une certaine association, soi-disant association nationale d'Irlande, le maintien de la tranquillité dans ce pays, et on a dit que cette association s'était organisée pour s'opposer à l'injustice commise par une branche de la législature contre le peuple d'Irlande. C'est un fait inouï jusqu'à présent dans les annales de l'histoire britannique, qu'une association de cette nature qui prétend justifier son organisation par la conduite de l'une des chambres du parlement. Je proteste contre la légalité de cette association, qui agit la question du rappel de l'union, qui nomme des comités, des agents affidés pour mettre à exécution ses décrets, qui s'attribue le maintien de la tranquillité, mais à laquelle on peut donner, avec raison, le nom d'association de désordre et de conspiration.

En ce qui concerne les autres paragraphes du discours et de l'adresse, je déclare que je prendrai en mûre considération toutes les propositions dont il est parlé et que j'adopterai toutes celles qui me paraîtront de nature à être favorables au royaume. Je ne dirai que quelques mots relativement à un paragraphe concernant l'Espagne. On sait que je suis un de ceux qui se sont opposés au traité de la quadruple alliance; on sait aussi que j'ai été plus tard dans la nécessité de devoir exécuter en qualité de ministre de S. M. les stipulations du traité adopté par mes prédécesseurs; par conséquent, je ne puis pas m'opposer à ce que mes successeurs y donnent suite, comme je l'ai fait moi-même, et je voterai pour le paragraphe où il est parlé de la coopération.

Des discussions animées ont eu lieu relativement à la conduite tenue par d'autres membres de la quadruple alliance. Pour ma part, je dois déclarer que selon mon opinion, le traité a été exécuté par toutes les parties intéressées. Interpellé en 1834 pour déclarer comment le traité devait être exécuté, j'ai dit que le but du traité n'était pas l'intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne. Telle était mon opinion alors, telle elle est encore aujourd'hui, et je crois qu'elle a été partagée complètement par toutes les parties contractantes. L'explication a également satisfait le gouvernement espagnol. Je suis de ceux qui pensent qu'il

serait extrêmement difficile d'imposer aux espagnols une forme de gouvernement quelconque, qu'il serait même impossible à toute nation du monde de forcer l'Espagne à prendre telle ou telle forme de gouvernement. Les ministres doivent savoir que ce qu'ils ont entrepris au-dessus de leurs forces, et que l'unique moyen de rétablir la paix en Espagne c'est de rentrer dans les termes stricts du traité. Je puis dire par expérience que trois partis ont été ruinés en Espagne par l'intervention.

Lord Melbourne : Je suis charmé de voir que les nobles lords qui siègent vis-à-vis de nous ne se proposent pas de présenter des amendements. Toutefois, je ne dissimule pas que dans ce discours respecté par l'opposition, on a pris des mesures qui plus tard pourront élever des différences d'opinion. Les observations présentées par le noble duc (de Wellington) sur l'établissement de l'association nationale m'amènent naturellement à parler de cette association. Personne plus que moi ne regrette qu'elle se soit établie. Les motifs allégués pour légaliser son établissement ne la justifient aucunement. (Cris nombreux, écoutez ! mêlés d'applaudissements.)

Je dois dire à ce sujet toute la vérité : il s'est passé dans cette association des choses que je ne saurais approuver; mais j'ajouterai qu'elle agit au grand jour, et que jamais ses membres n'ont dissimulé leurs pensées. (Nouveaux cris : Écoutez !) Sans doute le noble duc reconnaîtra comme moi que l'Irlande n'a pas été moins tranquille que l'Angleterre pendant les vacances parlementaires, ou si quelques perturbations partielles ont eu lieu, elles ne doivent être attribuées qu'aux efforts des nobles lords qui siègent sur ces bancs (montrant les bancs occupés par l'opposition). Quant on parle d'une réaction morale qui se serait opérée dans le pays, en vérité j'ignore ce qu'on veut dire. Les symptômes de cette réaction m'ont échappé complètement, ou si vraiment ces symptômes se sont manifestés, que ceux qui croient à un revirement de l'opinion en leur faveur essaient de l'exploiter : nous ne les craignons pas (broyants applaudissements.) Je voudrais, mylords, qu'il fût bien entendu que vous ne vous laissiez pas tromper par vos propres applaudissements; cette erreur a fréquemment eu lieu : je crains qu'il n'en soit encore ainsi dans ce moment.

Lord Melbourne répondant au passage du discours du duc de Wellington sur la question espagnole ajoute : Je partage entièrement les principes émis par le noble duc sur l'impossibilité d'imposer un gouvernement à l'Espagne et d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays. Je maintiens que le gouvernement de Sa Majesté a été fidèle à ces principes de non intervention. Tout le monde sait que des révolutions ont éclaté en Espagne, que ces révolutions ont été accompagnées de toutes les pertes et de la ruine individuelle détaillées par le noble duc; mais ces révolutions ont été dues à l'état intérieur du pays; elles n'ont pas été amenées par l'intervention du gouvernement anglais ainsi que le noble duc l'a prétendu. La ruine et les pertes ont été dues à la guerre poursuivie sans succès et qui n'aboutissait qu'à des échecs.

Le pays en ressentait impatiemment les atteintes. Malheureuse sous le joug de l'étranger, l'Espagne l'était encore sous l'influence de la guerre civile, le noble duc le sait.

Le succès reposait sur les opérations de l'armée de la reine; toutes les révolutions, tous les changements survenus, ont été le résultat de l'insuffisance des forces avec lesquelles la guerre était conduite. Au reste, je désire que la chambre en soit bien convaincue; nous sommes prêts à vous donner tous les renseignements que vous pourrez désirer sur la question es-

pagnoise, que le noble duc ajourne son jugement sur la politique suivie par le gouvernement de S. M.; après la lecture de tous ces documents, alors le jugement sera moins sévère. En terminant, je réitère l'expression de la satisfaction personnelle avec laquelle je vois qu'il y a dans cette enceinte unanimité sur l'adresse à S. M.

La chambre, après avoir approuvé à l'unanimité la présentation de l'adresse, s'ajourne à jeudi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 31 janvier. L'adresse est présentée par M. Sandford.

La chambre entend successivement plusieurs orateurs en faveur du ministère.

M. Hume : Le point important aujourd'hui c'est d'examiner l'adresse en réponse au discours royal. Avant tout, ce que l'on doit chercher c'est l'union. La mission sacrée du gouvernement, c'est de répondre au vœu du peuple. Sans cette condition il ne saurait se soutenir. Déjà l'on n'a que trop généralement la pensée que pour ce concilier l'opinion publique il aurait dû faire plus. Nous aurons le temps de revenir sur les questions de politique intérieure. Je me bornerai à dire, relativement à la politique étrangère, que je ne saurais approuver ce qui a été fait à l'égard du Portugal. Une intervention en Portugal, à mon avis, n'était ni sage ni juste c'est un acte impolitique. On a fait à Lisbonne ce qu'assurément l'on ne tolérerait jamais ici. M. Hume, s'occupant ensuite de l'église et des dissidents, élève la voix en faveur de la suppression des taxes de l'église.

Sir Robert Peel : J'éprouve une vive satisfaction en voyant dans l'adresse, rien qui soit de nature à provoquer un amendement. Toutefois, je conserve mon opinion sur la politique de la quadruple alliance. J'aurai plus tard occasion de m'expliquer à ce sujet. Aussi je me bornerai à déclarer que j'ai appris avec satisfaction que le roi avait donné assistance à la reine d'Espagne. Mon cœur est ouvert aux plus vives sympathies pour mes compatriotes, marins ou soldats. (Écoutez !)

Mais je proteste de toutes mes forces contre notre intervention de toute manière qui n'aurait pas été prévue et garantie par le traité; car il ne nous est pas permis d'intervenir dans les affaires intérieures d'une autre nation. En Portugal on a pu voir, apprécier tout le danger de ces interventions. Maintenant encore nous avons six vaisseaux de ligne dans le Tage. N'est-ce pas la preuve la plus éclatante qu'en intervenant ainsi, nous ne nous concilions même pas les sympathies des nations? Il est à craindre que notre intervention en Espagne entraîne dans ce pays les mêmes résultats qu'en Portugal. Dieu veuille que dans deux ou trois années nous ne soyons pas appelés à reconnaître une erreur fatale! Puisse-t-on ne pas découvrir alors qu'au lieu d'avoir consolidé les institutions espagnoles, nous avons seulement fomenté la guerre civile.

Lord Palmerston présente la défense de la politique extérieure du gouvernement, surtout vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal. Il n'est pas une seule expression du discours royal qu'il ne soit prêt à soutenir, en prouvant que le gouvernement n'a fait aucune acte d'intervention dans les institutions constitutionnelles des autres pays. L'adresse est adoptée, et à trois heures la chambre s'ajourne au lendemain.

FRANCE. — PARIS, 3 FÉVRIER.

M. Dupin a eu hier une audience du roi. Il l'avait demandée croyant obéir à un devoir impérieux, si traçait

de ces jeunes hommes, osé aimer une de ces femmes qui, hier, tremblaient à chacune de ses paroles : Tu seras méprisé, repoussé; les jeunes hommes seront fiers et les femmes insolentes, car toi, tu n'es rien dans le monde, rien, tu n'es qu'un comédien.

UN AMI DES ARTISTES

SOUVENIRS DE LA RÉPUBLIQUE.

LES GÉNÉRAUX.

Dans le temps que les représentants du peuple parcouraient nos départements pour y fonder la souveraineté du peuple, pour y faire honorer la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur, et pour mettre l'acte constitutionnel sous la garde de toutes les vertus, comme ils le disaient à la tribune des sociétés populaires; dans ce temps, dis-je, nos armes républicaines étaient loin de triompher. Les Espagnols avaient envahi le Roussillon dès le mois d'avril; vers la fin de juin, le général Ricardos s'était rendu maître du fort de Bellegarde. L'armée royale de la Vendée, forte d'environ trente mille hommes, et conduite par Cathelineau, la Rochejacquin et Stolllet, s'était emparée de Saumur, après avoir battu Pinhabile général Menou, secondé par le plus inhabile Santerre. Sur les frontières du Nord, Condé avait ouvert ses portes aux Autrichiens, et Valenciennes était bombardée par les Anglais, réunis aux troupes impériales.

J'ai dit que Santerre commandait dans l'Ouest, et ce n'était pas le seul général de cette force que la convention y eût envoyé. Rossignol, l'assassin de l'infortuné Mandat; Ronsin, qu'on venait de révoquer bien tôt d'un nom sanglant, avaient aussi des commandements en Vendée. Les jacobins, protecteurs de ces militaires ignorants, connaissaient bien leur incapacité; mais que faisait à ces factieux le

L'ARTISTE ET L'ACTEUR.

La vie d'artiste, pour l'homme du monde qui ne l'envisage que légèrement, est parfaitement résumée par cette belle phrase d'Alexandre Dumas, dans *Angèle* : « La vie de l'homme peut être comparée à l'eau d'un étang, dont la surface limpide reflète les rayons brillants du soleil, mais qui, au fond, est noire et boueuse. » Telle est, en effet, cette existence qu'on ambitionne et qu'on envie, existence si belle pour qui ne l'appréhendait pas, noble, passionnée, poétique, mais au fond, triste et dégoûtée.

L'artiste a cela de malheureux et de fatal, que sa vie, à lui, ne s'alimente, comme celle de tous les autres, de joies mondaines, d'espérances colmes et d'ambitions mesquines. A lui les espérances, la gloire si souvent avortées! à lui l'ambition fougueuse, impatiente, qui ne laisse pas de bonheur à ses jours, ni de repos à ses nuits!

Il passe au milieu de la foule qui s'incline et l'admire, car il porte sur son front son âme de poète; mais elle ne le comprend pas; il use sa vie à travailler pour la gloire, quelquefois pour l'amour, à espérer, à croire; et la mort vient le saisir obscur, méconnu, au déclin de ses jours de souffrances, il ne lui reste, pour soutien, et pour consolation, que ses croyances que rien n'a pu lui faire oublier.

C'est là le sort des artistes en général. Que si maintenant nous voulons en étudier une classe dont quelques-uns aussi ont eu l'existence, qui ne traverse pas le monde seulement obscure et méconnue, mais longtemps avilie et méprisée, nous gémirons et nous pleurons. Je veux parler des acteurs.

L'acteur, pour moi, est un martyr, victime de son dévouement à l'art; c'est un missionnaire courageux qui prêche une religion au peuple, et qui accepte toutes les fatigues, toutes les douleurs, toutes les tortures que lui impose son caractère. Il est l'opéra de

toutes les idées grandes et généreuses qui fermentent dans le sein de la multitude, et qu'une âme d'artiste a su comprendre et exprimer, mais qui veulent un interprète pour arriver au peuple. Et qu'on y prenne garde! il est aussi poète que le poète lui-même, cet interprète unique qui fait accepter des idées étrangères de nouveauté qui heurtent toutes les susceptibilités et froissent tous les préjugés. Mais ne faut-il pas les sentir ces nobles sentiments pour les exprimer dignement, et de plus, de quelle jouissance n'est-il pas besoin pour les rendre respectables?

Et quand on pense qu'avec tant de peines il faut endurer l'ingratitude et la honte! Oui, au premier pas qu'il a fait sur le théâtre, son bon génie, s'il en a un, eût pu lui crier à l'oreille : « Arrière, malheureux! retourne à ta vie douce et heureuse que tu abandonnes! » retourne à tes amours, à tes amitiés d'autrefois! car demain, amours et amitiés, se seront envolés; l'anathème sera prononcé! Toi, vivant, tu seras retranché de la commune famille, comme un membre corrompu et corrompueur, demain tu seras un paria dont nul n'osera serrer la main, ton noble dévouement à l'art sera payé d'ingratitude et de mépris!

On pleure en songeant à ces nobles âmes qui chaque jour, de toutes leurs forces, servent l'humanité et que l'humanité repousse. Oui, ta vie est belle et digne d'envie, lorsque du sein du peuple, ardent et passionné, s'élançant des cris d'admiration et d'enthousiasme; quand sur la scène, roi sans couronne, tu mets à tes pieds une foule haletante de bonheur, et quand ton nom acclamé retentit dans toutes les bouches; oui, alors, ta vie est belle!

Oh! artiste, ne bois pas trop à la coupe de la gloire et du bonheur! Demain, toute cette foule avide, dont tu as secoué l'inerte assoupissement, ne te comprendra plus, et tu seras sacrifié peut-être à sa honteuse ignorance.

Et quand tu auras quitté la scène, vas, essaie de servir la moine

au souverain un tableau vrai et animé de la situation politique. L'entrevue a été assez longue. Rien n'a transpiré sur les détails de cette conférence.

Hier, à midi, le roi, qu'on a dit avoir été atteint de la grippe, accompagné de M. le comte de Montalivet, est sorti pour aller à Versailles.

Le Courrier du Bas-Rhin du 1er, ne mentionne aucun événement dont Strasbourg aurait été le théâtre.

Un individu, qui prend le nom de Villiers de l'Île-Adam et qui se dit ex-rédacteur de la Chronique de Libourne, a été arrêté, il y a quelques jours, comme vagabond. Cet individu avait tenu, dans un lieu public, des propos qui semblaient se rattacher à l'attentat du 27 décembre. Il a, d'ailleurs, déclaré depuis devant les magistrats qu'il n'avait parlé ainsi que pour être momentanément impliqué dans le procès et faire le voyage de Paris aux frais du gouvernement.

Il n'est pas vrai que le colonel Vaudrey ait eu la pensée de se présenter aux élections de Dijon. L'intention du colonel Vaudrey est de se retirer entièrement de la vie publique.

On a fait ces jours-ci un relevé approximatif des personnes qui ont été atteintes de la grippe à Paris depuis son invasion, et le nombre en est porté à près de 500,000, c'est-à-dire, environ la moitié de la population de la capitale.

On attend incessamment à Paris, un diplomate hollandais venant de Vienne, où il a conclu les arrangements préliminaires pour la réunion d'une nouvelle conférence qui s'ouvrira à Berlin, afin de terminer les différends hollandais. On assure que le cabinet des Tuileries se montre disposé à faire partie de cette conférence, tandis que le cabinet de Londres s'y est jusqu'à présent constamment refusé.

On écrit de Madrid, 28 janvier : Le gouvernement commence à faire usage des mesures extraordinaires votées dernièrement par les cortès. Un grand nombre d'individus (on dit 57) ont reçu cette nuit l'ordre de sortir de Madrid dans les 24 heures. Mais on ne cite aucun nom important parmi ces 57 individus.

Espartero est malade à Bilbao, et assez sérieusement pour devoir garder le lit.

BELGIQUE.

Lloyd bruxellois, le 5 janvier (trois heures). — Affaires peu animées; l'active espagnole reste 23 3/4 A 7/8 P; primes à un mois 25 dont 1 A; Actions réunies 102.

Amsterdam, 3 février. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 7/8 45 1/2, 5 p. c. 104 1/2, billets de change 22 7/8, syndicat 94 1/2 3/4, société de commerce 181 1/4 3/4 1/4, Ardoin pièces de 85 liv. 24 1/2 3/8, dito grosses pièces 80, différé 8 7/8, passive 7 5/16, brésiliens 80, napoléons 104.

Londres, 3 février (quatre heures). — Consolidés 89 3/4 7/8, belges 0, hollandais 2 1/2 p. c. 54 à 1/4 à 54 1/8, idem 5 p. c. 103 3/8 1/8 1/4 à 1/2; espagnoles active au comptant 25 3/8 24 7/8 à 25, au 15 février 25 1/2 25 à 1/8 24 7/8 25 à 25 1/8; coupons 43 à 42, passive 6 7/8, différé 41 3/4 à 3/8, portugais 5 p. c. 49 1/8, 3 p. c. 31 3/4, brésiliens 00.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Dans la séance du 4, on a déposé une pétition, des sociétés charbonnières de Charleroy, qui demande que la chambre adopte le projet de loi sur les mines tel qu'il a été adopté par le sénat.

M. le président. Les sections ont autorisé la lecture d'une proposition déposée sur le bureau. Elle est ainsi conçue :

Art. 1er. Les ordonnances des députations de conseils provinciaux rendues sur appel de décisions des conseils de milice et des conseils cantonnaux de la garde civique, seront susceptibles de recours en cassation.

Art. 2. L'article 18 de la loi communale est applicable à ce recours. Toutefois, l'exemption de l'amende cessera de dater du 1er janvier 1838.

La chambre décide que la proposition sera développée à la séance de lundi.

La chambre s'occupe ensuite des naturalisations, et adopte l'article unique du premier projet. Ainsi conçu :

La grande naturalisation est accordée au sieur Charles Nielon, général de brigade, au service de la Belgique, né à Strasbourg, le 27 pluviôse an III.

La chambre adopte également et à la même unanimité, les quatre projets de loi qui accordent la grande naturalisation aux sieurs Radziski (Charles Léopold-Guillaume); propriétaire à Diest; Bresson (Jacques), huissier près le tribunal de

sacrifice des braves qu'ils pouvaient exposer? ces généraux étaient leurs créatures à l'armée, cela suilait. Je veux faire juger des talens stratégiques de l'ancien commandant général de la garde nationale parisienne.

Un jour Santerre délibérait dans un conseil de guerre avec plusieurs : Kléber, déjà connu par sa valeur et son habileté, se trouve au nombre des délibérans. Tandis qu'il développait devant le conseil les détails d'une manœuvre qu'il considérait comme décisive, le général s'étant appuyé sans façon sur la table autour de laquelle son état-major était rangé, s'endormit, et mêla bientôt ses ronflemens à la discussion entamée. Cependant le débat engagé entre les stratèges, et surtout la voix de Kléber, puissante comme sa personne, ayant réveillé le dormeur, son oreille fut frappée des mots chemin détourné, que prononçait en ce moment le futur vainqueur du mont Thabor.

— Qu'est ce à dire, un chemin détourné? s'écria Santerre d'une voix tonnante.

— Sans doute, général, continua Kléber, en montrant du doigt un point de la carte étendue sur le tapis, je disais qu'en prenant ce chemin détourné, nous surprendrions infailliblement les rebelles dans le bois que voici.

— Silence, reprit Santerre avec toute la puissance d'accent qu'il put obtenir de ses poumons, vous êtes tous de sacrés aristocrates, avec vos chemins détournés; je suis le maître ici : j'y commande au nom de la convention, notre matresse à tous... Eh bien! apprenez que je ne ferai jamais marcher mon armée dans un chemin détourné.

— Mais, général, voulait objecter Kléber...

— Silence! vous dis-je; je ne veux rien entendre... la république doit toujours marcher droit et à découvert.

— Cependant, général, les ruses de guerre...

— Sont bonnes pour les brigands que nous venons combattre...

première instance de Bruxelles; de Briey (Camillo), propriétaire et maître de forges, domicilié à Ethe; Gauthier (Adolphe-Ferdinand), ingénieur des mines à la résidence d'Arion.

Un sixième projet de loi est soumis à la chambre. Il accorde la naturalisation ordinaire aux sieurs Garand (Joseph); Stemmens (Jean Jacques); Arnold (François Joseph); Dejong (Abraham-Adolphe); de Zanlis (Joseph); Heedman (Jean-Guillaume-Joseph). Ce projet est également adopté.

La chambre s'est ensuite occupée de diverses pétitions et entre autres de celle des administrateurs des hospices civils de Liège, qui demande que la chambre adopte une disposition qui permette aux communes, hospices, etc., d'affermir leurs baux pour 18 années et au dessous, sans autres formalités que celles prescrites pour les baux de 9 années. — Concl. — Renvoi au ministre de la justice et dépôt au bureau des renseignements. — Adopté.

Le rapport fait par M. Heptia, au nom de la section centrale, sur le budget du département de l'intérieur pour l'exercice de 1837, a été imprimé et distribué ce matin.

LIÈGE, LE 6 FÉVRIER.

On lit ce qui suit dans l'Union arrivée ce matin : Nous avons rapporté l'explication donnée par l'Organe du Commerce de Cologne sur la nouvelle de la concession du chemin de fer de la frontière belge au Rhin. Une lettre de Cologne nous apprend que si cette concession n'a pas encore été accordée, elle ne peut toutefois tarder à l'être. Le gouvernement prussien, fixé sur la question de principe, n'attendrait plus pour concéder la route en fer que l'accord intervenit entre les compagnies de Cologne et d'Aix-la-Chapelle et leur fusion en une seule compagnie à laquelle il donnerait la concession.

Par arrêté royal du 29 janvier, le grade honoraire de lieutenant-colonel est accordé au major de cuirassier C. J. Francar.

Par arrêté royal du même jour, le sous-lieutenant P. J. Maasy, de la 3e compagnie sédentaire, est nommé lieutenant dans cette compagnie, où l'emploi de ce grade est vacant.

L'individu arrêté, ces jours derniers, comme prévenu de vols, s'appellent GILLES LIEUSSENS. Il n'a servi que huit ou dix jours seulement au Café du Midi.

On dit que la Société de Sclessin se propose de faire bâtir dans la plaine de ce nom, un très-beau bâtiment qui s'rait destiné à recevoir les bureaux de l'administration. C'est M. Rémond, l'architecte, qui en a fourni le plan.

Nous apprenons par une lettre de Liège que M. J. Cockerill vient de traiter définitivement avec le gouvernement autrichien pour l'établissement dans la monarchie autrichienne de fabriques de machines à vapeur et autres pour le service des mines et des manufactures. (Union.)

Des ordres ont été donnés aux commandants des régimens d'infanterie pour que les congés des hommes qui se trouvent dans leurs foyers soient prolongés jusqu'au 1er juin prochain.

Les Révélations sur le service sanitaire de l'armée belge et sur la gestion de M. l'inspecteur-général Fleminxkae, adressées au pays et à ses représentans, par MM. d'Elhoun-gne père, avocat, Adolphe Roussel, avocat, et Adolphe Bartels, homme de lettres, viennent de paraître.

Des journaux ont rapporté les difficultés qui s'étaient élevées au sujet du droit de visite que les employés de douanes de Wasserbillig prétendaient percevoir sur les grains destinés à l'approvisionnement de la forteresse fédérative de Luxembourg et contre lequel les autorités militaires prussiennes ont réclamé auprès du gouvernement belge. M. le ministre vient de décider que l'indemnité de 50 centimes par 1000 kil. de grains, pour visite, mesurage, etc., autorisée par la loi du 13 juillet 1834, ne s'applique qu'aux céréales passibles de droit de douanes et non à celles qui entrent en franchise et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu de la percevoir sur les grains venant de la Prusse qui servaient à approvisionner la forteresse de Luxembourg.

Aux dernières assises du comté de Wilts, en Angleterre, deux hommes qui avaient volé une bête à laine, provenant du troupeau du marquis de Bath, et qui avaient été trouvés maints chacun d'une moitié de l'objet volé, ont été acquittés par suite d'une singularité de la langue anglaise. Les noms des animaux destinés à la boucherie, lorsqu'on

mais les soldats du peuple souverain n'en ont pas besoin... C'est loyalement et au grand jour qu'ils doivent attaquer leurs ennemis.

— Général, nous serons exterminés, dit Kléber, avec une intonation qui fit résonner les vitres.

— Tant mieux, saccrédi! c'est beau d'être exterminé pour la défense de la liberté... C'est glorieux!... C'est héroïque! Puis Santerre se prit à chanter :

Mourir pour la patrie,

C'est le sort le plus beau, le plus digne d'en vie.

D'après ce parti héroïque, le lendemain, au point du jour, l'armée suivit galement la grande route, rencontra l'ennemi et fut battue.

Quant à Rossignol, on va juger de la force du génie qu'il développa à la tête des armées républicaines : je prends mon exemple dans une série de faits postérieurs pour en finir avec ce héros. Il commandait aux pieds des Alpes, et avait reçu l'ordre du comité de la guerre de franchir le passage montagneux appelé les Echelles, qui sépare la France de la Savoie... Cet ordre bouleversa totalement son intelligence stratégique; mais il ne voulut pas révéler son insuffisance aux officiers qui l'entouraient, craignant d'altérer le respect qu'ils lui devaient; il préféra demander au comité de nouvelles instructions et lui écrivit : « Je comprends très bien que mon infanterie exécutera le mouvement, parce que des hommes peuvent monter à une échelle quoique chargés; mais ma cavalerie et mon artillerie, quand mille diables d'enfer s'en mèleraient, elles ne feront pas monter une échelle à leurs chevaux... »

A quels monstres, grands dieux! livrez-vous l'univers.

Puisque je suis en train de signaler les improvisations de généraux qui se firent en 1793, j'en mentionnerai deux autres encore.

Il y avait au théâtre de Mademoiselle Montansier un acteur d'un talent plus solide qu'ingénieur, qu'on nommait Grammont. Il s'était montré jadis à la Comédie Française; mais, soit intrigue des célébri-

teut dire qu'ils sont vivans, ont une étymologie allemande; on dit ox pour bœuf, sheep pour mouton, calf pour veau, etc. S'agit-il, au contraire, de la viande ces mêmes animaux quand ils sont tués, les dénominations sont d'origine française, et remontent au temps de la conquête des Normands. Ainsi bœuf se dit beef, mouton se dit mutton, et veau se dit veal.

Or, les voleurs du marquis de Bath étaient accusés d'avoir volé du mouton mort, mutton, et les débats ont établi qu'ils s'étaient approprié un mouton vivant, sheep. Le libelle de l'indictement, ou acte d'accusation, ne pouvant être changé, le président a déclaré aux jurés que leur réponse devait être négative et entraîner l'absolution des accusés.

Avant 1836, l'association dite des douanes prusse-bavaroises couvrait 15,766 lieues carrées, habitées par une population de 23,086,543 ames.

Durant le cours de 1836, le grand-duché de Baden, le duché de Nassau, la ville et le territoire de Francfort se sont adjoints à l'association, et aujourd'hui la superficie qu'elle occupe est de 16,504 lieues carrées, et le nombre des âmes qu'elle régit de 25,153,847.

NECROLOGIE.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la mort de M. Charles Robert, membre de la Société des sciences naturelles de Liège. Voici le discours que M. Davreux a prononcé sur la tombe de cet homme distingué :

Messieurs, Les devoirs les plus tristes de l'amitié nous appellent pour la troisième fois depuis neuf ans dans cette vaste enceinte de la mort. Aux débris des dépouilles mortelles de nos anciens collègues Eugène Robert et Louis Leclercq, moissonnés aux débuts de leur carrière scientifique que vient se joindre aujourd'hui le corps inanimé de notre ami Ch. Robert, enlevé le 28 de ce mois, après quelques jours de maladie, à l'âge de 34 ans.

Charles Joseph Dominique Robert, né à Chénée en 1802, appartenait à une famille qui compte plusieurs personnes de sciences dans son sein. Il se fit remarquer dès l'âge le plus tendre par un caractère doux et aimant et un esprit observateur. Arrivé à l'âge où on se décide ordinairement sur le choix d'un état, il parut vouloir s'adonner au commerce que sa famille exploitait; mais une véritable vocation pour les sciences l'entraîna vers l'étude des sciences naturelles. Il s'y adonna et suivit à dater de 1819 les cours de minéralogie, de botanique et de zoologie qui venaient de s'ouvrir à l'université de Liège. A partir de cette époque, il fit des excursions nombreuses dans la province de Liège, et porta surtout son esprit observateur sur l'entomologie, cette belle et intéressante partie de la zoologie. Lié par toutes les sympathies de l'amitié avec quelques jeunes gens qui fréquentaient alors les cours de la faculté des sciences de l'université de Liège, il fonda dans cette ville, le 14 novembre 1822, la société des sciences naturelles dont j'ai aujourd'hui la triste fonction d'être l'interprète.

La passion de Ch. Robert pour les sciences lui fit former des collections. Les insectes qu'il a amassés, étudiés et classés, forment une des collections entomologiques des plus importantes de la Belgique, et qui sans doute ne sera pas perdue pour la science.

Ch. Robert a publié bon nombre de travaux plus ou moins importants pour l'étude de l'entomologie.

Les archives de la société des sciences naturelles de Liège renferment plusieurs mémoires et notices sur différentes classes d'insectes; entre autres une faune commençante des hyménoptères des environs de Liège.

Le Dictionnaire géographique publié en 1831 par M. Vandermaelen, contient un catalogue des insectes coléoptères, orthoptères, hémiptères, hyménoptères et diptères, observés par Ch. Robert dans la province de Liège.

Les annales que publie la société entomologique de France, renferment plusieurs notices très-intéressantes sur diverses espèces nouvelles de coléoptères et diptères recueillis par Ch. Robert.

L'Histoire naturelle des insectes diptères faisant suite au grand ouvrage de Buffon, contient de nombreuses notices sur les insectes diptères observés par Ch. Robert.

Enfin, l'ami auquel nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs s'occupait encore, il y a huit jours, de la rédaction d'un catalogue raisonné de tous les insectes diptères recueillis dans la province de Liège, avec une description très-exacte d'une quantité d'espèces inédites. Cet ouvrage est d'autant plus important qu'il renferme une foule d'observations nouvelles, du plus grand intérêt pour l'entomologie, sur les mœurs et les habitudes de beaucoup d'insectes nouveaux ou peu connus jusqu'à ce jour. Nous avons la presque certitude que ce travail sera terminé sous le nom de Ch. Robert, par deux de nos collègues qui se sont offert généreusement à cet effet.

Ch. Robert, qui se distinguait par une modestie parfaite, était lié avec tout ce que la Belgique renferme de marquant en naturalistes, ses relations avec les entomologistes français, allemands et anglais étaient assez étendues et auraient puissamment contribué à faire connaître l'importance scientifique de notre belle patrie.

Ch. Robert faisait partie de la société entomologique de France et

tés en crédit, soit insuffisance de moyens, il n'avait pu rester à ce théâtre. Ce fut en province que Grammont porta son industrie dramatique; délégué au premier rang, il brilla au second, et s'éleva au-dessus de ses succès jusqu'à devenir brusque et impérieux avec ses camarades, ainsi qu'on va le voir. Un jour que le transfuge de notre première scène comique jouait Orsmaue, et qu'un acteur appelé Vertheuil jouait Corasmin, le soudain fougueux, en prononçant : que l'infidèle meure! imprima un si rude choc à son confident, que celui-ci fut renversé, pertriqué d'un côté, marteau de l'autre; et le public de crier bis en riant aux éclats Grammont, le fier Grammont, furieux d'avoir à subir sa part d'un tel débordement d'hilarité, apostropha le pauvre Vertheuil avec emphase, par ces mots prononcés d'un ton terrible :

Tenez-vous donc sur vos jambes, mâchoire!

Après vous avoir raconté cet épisode, nécessaire pour vous faire juger du caractère martial de Grammont, je reviens au moment où il tenait chez Mademoiselle Montansier l'emploi des tyrans, et s'écriait chaque soir en qualité de Poliphonte, de Pierre-le-Cruel, de Mahomet et de Néron. Un matin, l'un de ses fils (car il en avait plusieurs), entra chez lui, et le trouva habillé de la tête aux pieds en général français.

— Comment me trouves-tu, mis de la sorte? dit-il au jeune homme en passant et repassant devant sa glace.

— Mais, papa, je vous trouve parfaitement; et le soir, aux lumières, ce costume vous siéra très-bien.

— Mon garçon, répondit Grammont, en laissant traîner son grand sabre pour en essayer l'effet, il ne s'agit plus ni de soir, ni de lumières, ni de comédie... Je vais changer d'état, et si tu veux m'en croire, il ne tiendra qu'à toi d'en faire autant.

— J'attends votre explication, mon père.

— La voici : je suis las d'être roi, prince ou grand capitaine pour rire... Je suis décidé à tâter un peu de la réalité.

de quelques sociétés savantes de la Belgique. Le célèbre entomologiste Macquart lui a dédié plusieurs insectes.

Ici, Messieurs, va se terminer notre triste mission, la fosse a déjà reçu la dépouille mortelle de notre ami, et la terre va recouvrir et détruire le corps d'une illustration de notre pays. Puissellâme de Ch. Robert jouir du bonheur des justes et recueillir les témoignages d'estime que lui vouent ceux qui ont partagé son amitié et ses travaux.

CONSEIL COMMUNAL.

Addition à la séance du 3 février.

Voici l'analyse de la réponse que M. Despa a faite au discours de son collègue, M. Lion, dont nous avons donné la substance dans notre dernier n°.

M. Despa débute en disant qu'il ne se dissimule pas la difficulté de sa tâche; il doit combattre des contradicteurs redoutables, MM. Lion et Forgeron; cependant il essaiera de la remplir. Il dit ensuite que plusieurs de ses collègues ont conçu de grands projets, dans les vues les plus louables et que habitués à les considérer comme urgents, ces honorables ont dû voir avec peine qu'on préchant l'économie. Il y a aussi en dehors du conseil, beaucoup de personnes qui désirent la réalisation des mêmes projets; celles-là seront aussi les adversaires de ceux qui veulent restreindre les dépenses proposées. M. Despa aborde ensuite le fond de la question: Ce que vous venez d'entendre, messieurs, ne change rien à ce que j'ai dit; les choses restent les mêmes et les chiffres aussi. Ainsi, je le répète, la ville n'a d'autre produit que son octroi; ce genre de ressource ne constitue pas un revenu assuré, invariable; quand l'octroi est productif, il faut sagement en employer les produits.

Le budget de 1837, tel qu'il est proposé, ne présente qu'un déficit excédent de 1057 fr. qui ne pourra évidemment couvrir les éventualités. De là proviendrait un nouveau déficit à reporter en rappel aux budgets des années subséquentes. Le recours aux emprunts prouve à l'évidence l'insuffisance des ressources ordinaires et alors suivant tous les principes de finances, il faut user de la plus sévère économie.

Je vais, puisqu'on a voulu me répondre par des chiffres, en établir à mon tour pour rétorquer les arguments de mes adversaires.

Dans l'excédant indiqué par M. Lion, est compris le résultat de la majoration des taxes et de l'emprunt de 2,000,000.

La majoration sur les taxes et l'emprunt des 2 millions ne sont ni approuvés ni réalisés. Or, on ne doit pas compter dès à présent sur ces ressources ni en faire état comme revenu effectif. Agir ainsi, c'est introduire un nouveau système financier, qu'il n'est pas, je pense, prudent de suivre.

Lès emprunts à faire s'élèvent à 2,335,000. Tels est le chiffre des emprunts compris dans le budget principal et dans le budget supplémentaire.

Ces emprunts seront absorbés à peu près par la dépense comprise dans les budgets présentés de 1837 et par celle de 665,016 fr. 37, que l'on vous indique comme devant avoir lieu en 1838. Cent ou deux cents mille francs peut être peuvent actuellement être prévus comme étant en excédant, mais vous le savez, MM. les prévisions de recettes sont souvent en dessus des recettes effectives; tandis que les prévisions de dépenses sont presque toujours en dessous des dépenses effectuées. De là il y a double sujet de déficit, par exemple je vous citerai le quai de hallage.

Pour que la ville ne reste pas trop long-temps grevée d'emprunts, le fonds d'amortissement doit être assez considérable. Ainsi on peut compter que ce fonds, joint à l'intérêt, présentera annuellement une charge pour la ville de 150,000 fr., et encore en admettant cette somme, l'intérêt de l'emprunt n'est calculé qu'à 4 p. c. Et cet emprunt ne serait remboursé qu'en 40 années.

Vos revenus ordinaires, dans l'état de prospérité où se trouve actuellement l'octroi, n'excède les dépenses de même nature que de 83,618 fr. 06. Ainsi il y aurait encore un déficit de 66,382 fr. pour couvrir l'intérêt et le fonds d'amortissement annuel des emprunts que vous devez ouvrir.

Il est vrai que chaque année l'intérêt diminuera de celui de la somme remboursée; mais il faudra plusieurs années encore avant que cette diminution soit sensible.

On dira aussi que l'on ne compte pas dans l'actif l'augmentation de 100,000 francs provenant des majorations sur les taxes; mais, encore une fois, ces majorations ne sont pas approuvées, et le fussent-elles même, produiraient-elles ce chiffre? Cela fût-il encore assuré, ne serait-il pas prudent d'attendre un résultat certain, avant d'en disposer et de

nous montrer, nous qui débutons dans l'administration des finances de la ville, économes dans le premier budget que nous votons?

Quant aux rétributions des employés, je reconnais qu'il existe des employés qui unissent à un zèle soutenu un mérite réel. Ils sont sans doute chargés de beaucoup de travail, mais ne sont-ils pas rétribués plus largement que dans les autres administrations?....

M. Despa indique une foule de projets de travaux à exécuter, qui n'ont pas encore été publiés tels qu'un nouvel entrepôt, un champ de manœuvre, les prisons, une halle aux blés, une école militaire, la rectification de plusieurs rues.

Et pour faire face à ces dépenses nouvelles, dit M. Despa, il faudra donc recourir à l'emprunt.

Ce nouvel emprunt occasionnera une charge annuelle de 100,000 fr. On veut bien supposer que la majoration sur les taxes produiront 140,000 fr.

Comme il est dit plus haut, les intérêts et le fonds d'amortissement pour les emprunts votés cette année, laisseront sur les revenus actuels un déficit de 66,382; or, il ne resterait plus sur l'accroissement présumé des ressources que 73,618 fr.

Ainsi puisque vous devez prévoir un emprunt produisant une charge annuelle de 100,000 fr. il y aura un déficit absolu de 26,382 fr.

D'un autre côté, si par ce que nous faisons maintenant, nous absorbons tous les revenus présumables de la ville, nous nous mettons dans l'impossibilité de faire des majorations qui peuvent être reconnues indispensables pendant les exercices subséquents.

On objectera peut-être qu'en embellissant la ville et en la dotant de monuments utiles, sa prospérité ira croissant, puisque sa population augmentera; cela n'est pas impossible; mais ce qui est aussi possible, c'est que, à raison de l'élévation des accises municipales, la fabrication et les familles pourront sortir de la commune, parce que les frais de fabrication y sont onéreux, et le prix des choses nécessaires à la vie y est plus élevé qu'ailleurs.

Enfin nos successeurs se trouveront hors d'état de rien faire de grand, la prudence leur interdisant de recourir à l'emprunt; l'administration, qui nous succédera, devra rester stationnaire et certes ce n'est pas un beau rôle que nous lui ménageons.

En dernière analyse, MM. je ne suis nullement opposé au système d'emprunts; je m'associe bien volontiers aux beaux projets qui sont conçus, aux améliorations utiles qui seront proposées, mais c'est précisément parce que je désire leur réalisation que j'ai fait et que je ferai tous mes efforts pour faire établir une prudente économie dans les dépenses ordinaires, pour faire réduire des majorations que je considère comme exagérées et enfin pour faire ajourner des dépenses qui, à mon avis, peuvent et doivent l'être. Celles indispensables, celles faites dans une juste proportion avec nos ressources seront votées par moi avec empressement.

Il s'est glissé quelques erreurs dans le compte rendu du discours de M. Jamme à la séance du 3 février; voici de quelle manière M. le bourgmestre s'explique sur ce qui concerne les recettes et les dépenses ordinaires:

Il s'agit du paragraphe qui commence par ces mots: « Eh bien, messieurs, et qui finit par ceux-ci: « L'éleverait au chiffre de 316,526 73.

Le projet du budget pour 1837 présente une économie sur les recettes et dépenses ordinaires de 83,618 05 à laquelle il faut ajouter ce qu'ont produit en plus que les prévisions des taxes municipales pour 1836. Or, le chiffre présumé étant de 708,000 et le produit réel ayant été de 841,081 52 centimes, la différence en plus, qui se reportera sur l'exercice 1837, est de 133,081 52

Ainsi, l'économie ou la différence des recettes et des dépenses ordinaires pour 1837, est réellement de 216,699 57

Mais, messieurs, là ne se borneront pas les économies de ce projet de budget, auxquelles on peut ajouter:

1° Le produit des taxes municipales qui, en le supposant égal, ce qui n'est pas douteux, à

celui de 1836, donnera en plus que les prévisions. 73,731 52

2° La différence que produira sur les recettes des taxes, l'établissement du nouveau tarif, différence, qui, d'après des calculs, faits sur la recette de 1836, produira par approximation. 100,827 16

174,558 68

Ce qui, ajouté à l'économie réelle de 216,699 57, élèverait le chiffre total des économies à 391,258 25.

MERCURIALE.

La députation permanente,

Vu l'arrêté du 6 décembre dernier, qui détermine les rapports entre les diverses espèces de grains de la récolte de 1836;

Vu les mercuriales du prix des grains sur les divers marchés de cette province, depuis le 30 novembre 1836 jusqu'inclus le 1er février courant;

Arrête: Le prix de dix hectolitres d'épeautre de fermage de rétribution ou de rente échu le 30 novembre 1836, est fixé à cinquante sept francs vingt deux centimes.

En conséquence, le prix d'un hectolitre est fixé à cinq francs soixante douze centimes et deux dixièmes.

Le présent sera inséré dans le Mémorial administratif et dans les feuilles publiques, et une expédition en sera adressée à l'administration des domaines à Liège.

En séance à Liège, le 3 février 1837.

Présens Messieurs:

Baron Vandensteeu, gouverneur président; Delfosse, Scionx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et Warzee, greffier provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial, F. N. J. WARZEE.

STATISTIQUE.

Nous croyons faire chose utile en saisissant toutes les occasions de rappeler l'existence des Caisses d'Épargne. Nous avons dit, il y a quelques jours, que l'institution avait atteint en Angleterre un haut degré de prospérité, et qu'elle faisait en France de très-notables progrès. Nous trouvons aujourd'hui dans la Revue Britannique des chiffres que nous nous empressons de reproduire.

D'après le rapport de M. le ministre des finances on sait que les Caisses d'Épargne de France possédaient à la fin de 1836, un capital de 90,000,000 de francs.

Voici quelle est l'importance des sommes déposées dans celles de la Grande Bretagne:

	1833	1835	
Angleterre	1,12,680,512	13,582,102	14,191,316
Pays de Galles	329,887	336,976	356,135
Irlande	1,321,122	1,410,776	1,608,653

Ce qui présente un total de 16,000,000 l. (400,000,000 francs) non compris l'Ecosse. Toutes les villes de la Grande Bretagne ont des Caisses d'Épargne, et voici quelle était l'importance de celle de Liverpool.

Fixation de la Caisse d'Épargne de Liverpool, au 20 novembre des deux années ci après:

	Dépôts de 1834.		Dépôts de 1835.	
De 1 à 20 l.	3,632	30,049 l.	3,998	33,017 l.
20 » 50	2,521	79,890	2,707	82,663
50 » 100	1,126	77,297	1,275	87,556
100 » 150	495	51,295	469	55,889
150 » 200	238	39,976	250	40,452
200 et au-dessus.	64	16,976	68	15,585
Charitable societies.	21	3,243	25	2,924
Friendly societies.	107	22,341	103	21,458
Totaux,	8,104	318,037	8,886	315,849

Séances publiques du conseil communal de Liège mercredi, jeudi et vendredi 8, 9 et 10 février courant, pour la continuation de la discussion du budget.

Une convocation extraordinaire des officiers municipaux de Londres a eu lieu mercredi dernier à Westminster. Tous les constables de police y ont reçu les injonctions les plus sévères pour faire exécuter strictement l'observation du dimanche, que les protestants anglicans nomment le jour du sabbat. Tout marchand qui tiendra sa boutique ouverte passé dix heures du matin, recevra sommation de payer aux officiers de paroisse une amende de 18 schellings (23 francs.) A défaut de paiement dans les sept jours, il sera infligé une autre amende de 4 liv. st. (100 fr.), et si cette seconde amende n'est pas acquittée, les marchandises seront vendues à l'encan.

Tous les boutiquiers de Londres ont reçu avis de cette décision par l'entremise des officiers de paroisse.

mense ceinture aux trois couleurs dont son ventre était enveloppé. sur une largeur de dix huit pouces, le grand sabre à la hussarde qu'on voyait balancier le long de ses bottes à retrousse jaunes, qui laissaient voir en se plissant cinq doigts de bas chinés; en un mot cet attirail bigarré, emblème trop fidèle des attributions conventionnelles, tout attirait l'attention curieuse des bons Meldois: ils se pressaient autour du représentant.

La harangue de celui-ci tendait surtout à déterminer les citoyens à voter aux frontières. Or, au moment d'un de ses mouvements oratoires les plus chaleureux, le député voyageur aperçut dans la foule, ou plutôt au-dessus de la foule, un jeune homme dont la tête, régulièrement belle, dépassait les autres têtes de toute sa hauteur. A la chevelure châtain clair qui couronnait ce chef superbe, était accroché un peigne, essentiellement caractéristique de la profession du beau Meldois. La vue de ce citoyen frappa le représentant qui l'apostropha, soudain lui cria:

— Toi, par exemple, citoyen, toi qui possèdes la taille et les traits du dieu Mars, ne devrais-tu pas courir aux frontières; et le manquement du sabre héroïque ne conviendrait-il pas mieux à ta main puissante que celle d'un ignoble démêleur.

— Citoyen représentant, répondit le Meldois avec calme et en fort bons termes, j'ai payé ma dette à mon pays; blessé grièvement à Jemmapes, je me suis retiré du service, seulement il y a trois mois, après avoir complété mon congé de huit ans.

— Est-tu dégoûté du service?

— Non, citoyen représentant; mais je le suis de l'injustice de mes chefs. Sergent depuis quatre ans, il me semble que je méritais une épauvette aussi bien que beaucoup d'autres.

— N'est-ce que cela qui t'a éloigné des drapeaux de la république?

— Pas autre chose, citoyen représentant.

— Ah! tes chefs, qui sans doute étaient des boug... d'aristocrates;

— Cher papa, le moment où l'on vient de proclamer la république ne me paraît pas trop favorable pour vous lancer dans les dignités aristocratiques... Le temps est passé où le comédien avisé pouvait se faire marquis tout de bon, rien qu'en paraissant dans le monde avec son habit de théâtre, par la raison très-simple que c'étaient les gentilshommes de la comédie qui valaient ceux de la cour. Aujourd'hui ce rôle, joué au grand jour, conduirait infailliblement à la guillotine.

— Aussi n'est-ce pas cela que je prétends choisir... Je vais, mon cher enfant, me faire général dans les armées de la république.

— Général! mais, mon père, des services militaires?

— Inutiles, complètement inutiles. J'ai des amis puissants à la convention, au club des jacobins; Robespierre m'a promis le grade de maréchal de camp; je vais l'avoir, et voici mon habit... Veux-tu me suivre en qualité d'aide de camp... Je me fais fort d'obtenir dès demain un brevet de capitaine pour toi.

— Va pour l'emploi d'aide de camp, s'écria le jeune Grammont en sautant...

— Et-huit jours après, un vieux comédien, ami de Grammont, s'étant rendu à sa loge pour le voir, reçut cette réponse d'un nouveau tyran qui s'y habillait: « Le citoyen Grammont est à son quartier-général »

Le général Grammont commanda l'armée révolutionnaire: ce poste, si peu dangereux sous le rapport des hasards du champ de bataille, (le mot champ d'honneur serait ici bien déplacé), offrait de grands périls politiques, dans un temps où tant de réactions devaient succéder: l'ex-comédien périt sur l'échafaud avec son fils, au mois de février 1794.

Passons à la dernière improvisation dont j'avais à vous parler en ce moment. Un représentant dans la place du marché, monté sur l'étal d'un marchand de fromage, son chapeau à la Henri IV, le sautoir tricolore qui suspendait à son cou l'image de la liberté, l'im-

l'ont fait des injustices... Eh! bien, je vais te venger d'eux, moi... Où sert en ce moment ton bataillon ou ton régiment?

— A l'armée du général Kellermann.

— A merveille... Ecoute, citoyen: je te nomme général; de plus je me fais fort de te faire expédier des ordres de service, en vertu desquels tu commanderas aux chefs qui ont si mal reconnu ton dévouement et ton patriotisme.

— Qu'entends-je!... Quoi, citoyen représentant, vous me nommez réellement général, s'écria le géant Meldois en fendant la foule pour s'approcher de son bienfaiteur.

— Oui, citoyen, je te nomme au nom du peuple souverain... Dans une heure ton brevet te sera délivré.

A ces mots, le nouveau dignitaire arrache son peigne de ses cheveux, et le faisant voler au-dessus de la foule, il s'écrie...

— Au diable les barbes, les perruques, et à moi la gloire.

Le soir même, notre général improvisé dina chez le commissaire des guerres, avec le représentant du peuple; sa nomination fut confirmée le lendemain par le conseil exécutif, et dix jours après, il commandait une brigade, dont son ancien régiment faisait partie.

Je tiens cette anecdote, vraie dans toutes ses parties, de feu le commissaire ordonnateur Bonnemain, mon beau-père; c'était lui qui résidait à Meaux en 1793 comme commissaire des guerres; lui qui donna à d'Artois le général dont il s'agit. Ce général, que des considérations majeures m'empêchent de nommer, est devenu l'un des meilleurs capitaines de l'armée impériale; les bulletins sont remplis de témoignages de sa bravoure et de ses talents supérieurs: en 1814 il touchait du doigt le bâton de maréchal d'empire...

Ce héros, dont une aubaine, aussi heureuse que bizarre, fit la fortune, est mort frappé du même coup que Louis XII... il avait oublié que, pour un grand homme de guerre parvenu à cinquante-huit ans, une aubaine est un champ de bataille où les lauriers sont trop chèrement acquis.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Premier lot, deux hectares 35 ares 82 centiares 06 100° 54 verges grandes deux petites de terre située en lieu dit Brognée, commune de Fise Fontaine.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 FÉVRIER

Naissances : 3 garçons, 3 filles. Décès : 7 garçons, 1 fille, 4 hommes, 1 femme, savoir : Laurent Delpiesemé, âgé de 63 ans, guichetier, rue des Tanneurs, époux de Marie Joseph Clerbois.

ANNONCES.

Nouvelles MORUES du Nord et ANCHOIS NOUVEAUX à 1 franc 75 centimes le tonneau, au Moriane, rue de Stokis. 206

BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, 1re. cuvée à 25 cents, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean, à la GROSSE BOUTEILLE. 177

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte. n° 790. 53

A LOUER

HABITS ET COSTUMES DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Poul, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir :

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MARDI 7 mars 1837, à 9 heures du matin, au domicile de M. FESTAETS, à Oreye, le notaire JAMOULE procédera aux enchères publiques à la vente

D'UN CORPS DE FERME,

SITUÉE DANS LA COMMUNE DE GRANDVILLE, Avec prairies, jardin et terres labourables situées sur les territoires de Grandville, Oreye et Heers, le tout d'une superficie d'environ 16 hectares divisés en 33 lots, exploités par les sieurs Marquet, Malchaire et Brunioul, par bail qui expirera au 15 mars 1838.

LE JEUDI 9 FÉVRIER, à 11 heures, il sera vendu aux enchères, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire, rue Féronstrée, UNE PETITE MAISON BÂTÉE A NEUF, avec jardin, sise à Liège, faubourg Vivegnis, en la ruelle dite Commune, occupée par M. Soleil. 129

VENTE D'UNE RENTE

JEUDE 9 FÉVRIER 1837, à 3 heures après-dînée, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège, UNE RENTE DE 182 FRANCS 33 centimes (150 fls Bbt. Liège), au capital de 7,293 francs 44 centimes (6,000 fls. Bbt. Liège), due par le métier des Tanneurs à Liège.

AVIS.

Il sera procédé le 21 du courant au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication publique de la fourniture des médicaments, drogueries et épicerie nécessaires à l'approvisionnement du magasin de la pharmacie centrale, à Bruxelles.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue des Tanneurs, invitent les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Bonne Fortune, n° 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, si leur en sera donné récépissé.

LIBRAIRIE NATIONALE,

RUE VINAVE-DILE, N° 46,

FÉLIX PALANTE.

OUVRAGES EN SOUSCRIPTION.

LE MUSEUM LITTÉRAIRE, par série de 10 vol., 1 liv. par semaine, formant 1 vol., à 70 cent., trois séries sont en vente.

LA BELGIQUE LITTÉRAIRE ET INDUSTRIELLE, revue de la littérature, des arts et de l'industrie, une livraison par semaine, prix par trimestre, 7 fr. 50 cent.

LACÉPÈDE, œuvres complètes, 90 liv. contenant la matière de douze vol., à 25 cent., 6 liv. ont paru.

BALBI, abrégé de Géographie, rédigé sur un nouveau plan, d'après les derniers traités de paix et les découvertes les plus récentes, 12 liv. à 1 fr. 25 cent.

CARUS, Traité élémentaire d'anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique ou transcendante, 12 liv. de texte à 1 fr. 50 cent., et 31 planches in-4°, divisées en quatre livraisons.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION, ou Répertoire universel de toutes les connaissances nécessaires utiles ou agréables dans la vie sociale, etc., etc., sur le plan du Conversation s lexicon, 17 vol. grand in-8°, à deux colonnes, contenant la matière de 100 vol. ordinaires.

BARANIE, Histoire des ducs de Bourgogne, 5° édit., ornée de gravures, la liv. 60 cent.

DULAURE, Histoire physique, civile et morale de Paris, la liv. 60 cent.

CASIMIR DELAVIGNE, œuvres complètes, la livraison, 60 cent.

PAUL ET VIRGINIE, édition illustrée, la livraison, 1 fr. 50 cent.

ÉCOSSE PITTORESQUE, par William Beattie, la livraison 3 franc.

EN VENTE :

ROCQUANGOURT, Coars d'art et d'histoire Militaire, 3e. édit., un beau vol. in-8°, avec planches, 9 fr.

PARENT DUCHATELET, de la Prostitution dans la ville de Paris, 1 vol. gr. in-8°, pap. vél., 9 fr.

CARREL (Armand), Histoire de la contre-révolution en Angleterre, 1 vol. in-18, 4 fr.

N. B. On trouve au même établissement UN ASSORTIMENT complet d'ouvrages de Science, Littérature, Médecine, jurisprudence.

On souscrit aux publications pittoresques et illustrées.

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation :

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille :

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

LA GRIPPE

Etant produite par l'irritation ou ne peut trop recommander l'usage de LALLATHAIM, composition alimentaire brevetée du gouvernement et approuvée par l'académie royale de médecine. Prix 4 fr. le flacon; 2 fr. le demi. Le comestible oriental au Palamoud, aliment des enfants et des valétudinaires, ne convient pas moins aux personnes qui redoutent les atteintes de l'affection régnante. Prix 3 fr. le flacon; 1 60 c. le demi. 210

BOURSES.

PARIS, LE 4 FÉVRIER.

Table of Paris stock market prices including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardois 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, and Banque de Belg.

LONDRES, LE 2 FÉVRIER.

Table of London stock market prices including 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id., 3 p. c., Espagne Cortés., Différées., Passives., Russic., Brésit. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 4 FÉVRIER.

Table of Amsterdam stock market prices including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différées., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P.-B., nouvelle, Russie, H. et C. 5, 1829, 5, Insér. au gr. livre., Certifié. à Amst., Pologne, L. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne, E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive., Autriche, Métal. 5.

ANVERS, LE 4 FÉVRIER.

Table of Antwerp stock market prices including ANVERS, Det. actif., Det. différ., Emp de 48 mill., Holl. Dette active., Rente remboursab., ANTRACH. Métalli., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots d. 300., n. 500., BRÉSIL, E. à L. 1834., ESPAG. Empr. 1831., D. diff. 1834., Dit. p. 1834., Dette diff., NAPLES, Cert. Falc., STAT-RO. Lev. 1832., à An. 1834.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amst., c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., Lond. p. Estr. c. j., Ham. p. 40 HB. c. j., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 4 FÉVRIER 1837.

Nous avons eu peu de variation en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 23 1/2 5/8 3/4 et reste 23 5/8 Argent. Primes à un mois 25 p. c. dont 1 p. c. A. On a fait peu d'affaires.

DU 5.

Les fonds d'Espagne ont été faibles à notre bourse de ce jour par suite de la baisse de Londres. Ardois ouvert 23 5/8 1/2 et reste 23 3/8 A. On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 5 FÉVRIER. (2 heures du soir.)

Table of Lloyd Brabant stock market prices including BELGE de 24 mill., Empr. de 30 mill., ESPAGNE, Ardois., fin courant., Prime à 1 m., Passive., Différée., Act. Soc. de Com., Entr. industr., Banq. de Bel., Samb. et Oise., Hauts-Fourn., Flenn., Banq. foug., Hornu et W., Sclésin., C. Lev. du Fl., Act. Ougrée., S. Longchamps., Chemin de fer., S. de Venues., Bat. à v. Anv., St. Léonard., Chatelineau., S. Verreries., Gaz de résine., Raffinerie., V. Charleroy., H.-F. L'Esq., Brasseries., Librairie H., Typographie., Tapis., F. de f. d'Oug., Mutualité., Suc. et distil., S. de Bruges.

VIENNE, LE 25 JANVIER.

Métalliques, 104 1/4. -- Actions de la banque, 1362 1/2.

PORT D'ANVERS. -- ARRIVAGES DU 4 FÉVRIER

Le sloop français La Zélie, ven du Havre, ch. de 900 sacs café et 50 paniers vin de Champagne. -- Le bateau à vapeur anglais Tourist, ven. de Londres, ch. de 14 balles café; 20 id. coton; 50 caisses indigo; 169 pièces cuivre; 218 gateaux id.; 4 surons tabacs; 4 futailles rhum; 48 sacs poivre; 35 colis manufactures; 5 balles soie et 228 sacs contenant divers.

PLACE D'ANVERS, LE 4 FÉVRIER.

Café. -- Les transactions se sont bornées à quelques petits lots d'environ 430 balles Brésil, payé de 31 à 32 c. et 50 balles Batavia bonne qualité à 33.

Cuiss. -- On a cité aujourd'hui la vente de 8 à 9300 pièces Buenos Ayres, de poids divers, à prix inconnus.

Sucre brut. -- Environ 200 caisses de Havane, ont trouvé acheteur à prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.